

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE - (N° 4612)

## AMENDEMENT

N° 33

présenté par  
Mme Roques-Etienne, M. Perea et M. Perrot

-----

### ARTICLE 9

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.